

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de
promotion sociale de la Promotion de Bruxelles et de
la Recherche scientifique du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

30 JUIN 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 30 JUIN 2025 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (article 82 du règlement)	3
1.1 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Pistes d'orientation pour l'optimisation du transport scolaire pour les enfants en situation de handicap»	3
1.2 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Seuil de réussite aux évaluations externes bientôt porté à 60 %?»	5
1.3 Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Le tronc commun a-t-il encore un avenir devant lui?».....	7
1.4 Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Plan d'opérationnalisation relatif à la réforme systémique de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle».....	9

Présidence de Mme Valérie Warzée-Caverenne, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13h15.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Pistes d'orientation pour l'optimisation du transport scolaire pour les enfants en situation de handicap»

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Le 12 juin dernier, lors d'une réunion conjointe, les gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté des «pistes d'orientation pour l'optimisation du transport scolaire pour les enfants en situation de handicap». Madame la Ministre, pourriez-vous nous détailler les pistes en question? Quelles sont-elles? Quand et comment seront-elles concrétisées? Un budget spécifique sera-t-il dégagé pour ce faire? La Commission communautaire française (COCOF) a-t-elle été associée à ces discussions?

Cette problématique est essentielle vu la durée et la longueur des trajets que ces élèves doivent parfois effectuer. Plus tôt dans l'année, mon collègue vous a interrogée au sujet du groupe de travail qui avait été créé et qui était composé des représentants de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la COCOF. Vous aviez alors exposé plusieurs pistes d'amélioration directement issues du groupe de travail: réduire les trajets, optimiser les circuits, améliorer l'accompagnement et prioriser les bénéficiaires du transport scolaire. Comment ces pistes ont-elles été transposées? Comment se traduisent-elles concrètement dans les orientations arrêtées le 12 juin?

Enfin, la répartition géographique de l'offre d'enseignement spécialisé constituait un autre chantier identifié par vos soins, avec l'objectif de «viser une meilleure proximité du domicile de chaque élève». Vous avez expliqué que le travail était en cours et que les premières propositions vous parviendraient «dans le courant de ce semestre». Qu'en est-il?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Les gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté, le 12 juin dernier, une note d'orientation conjointe afin d'améliorer le transport scolaire des enfants en situation de handicap. Cette note contient 14 pistes à approfondir, sans toutefois acter à ce stade une réforme immédiate. Les cabinets doivent en effet d'abord retravailler ces pistes.

Certaines d'entre elles relèvent spécifiquement des compétences de la Fédération. C'est le cas notamment de l'élargissement et d'une meilleure adaptation de l'offre d'enseignement spécialisé aux besoins des élèves. Le travail à ce sujet a été entamé, avec un triple objectif: mieux répartir géographiquement les types et formes d'enseignement spécialisé, permettre la création de nouveaux types ou de nouvelles formes dans les implantations là où un besoin a été identifié et améliorer le contrôle de la saturation réelle des écoles. Ce sont donc des tâches d'ampleur.

Un autre chantier est géré par mon administration. Il concerne les modalités d'orientation vers l'enseignement spécialisé, dans une logique de juste adéquation entre les profils des élèves et l'offre pédagogique. Ces projets sont dans la droite ligne des engagements inscrits dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), notamment en ce qui concerne l'inclusion et la qualité des parcours éducatifs.

Le reste des mesures identifiées relève pour l'essentiel de la Région wallonne. Je citerai, entre autres, la limitation progressive du «transport de commodité» des élèves afin de recentrer les moyens disponibles sur les élèves qui en ont le plus besoin, le recours au transport médicalisé pour les élèves relevant du type 5 ou encore la réduction de la durée des trajets à un maximum de trois heures par jour en dédoublant certains circuits.

Ces orientations doivent faire l'objet d'un travail approfondi dans le cadre de groupes de travail technique organisés au sein de chaque administration compétente. C'est un processus qui permettra de préciser les modalités concrètes, ainsi que les impacts budgétaires et les conditions de mise en œuvre.

La COCOF, de son côté, sera associée à la poursuite du processus, dès l'installation de son nouveau collègue.

Enfin, mon administration a entamé le travail sur la cartographie de l'offre de l'enseignement spécialisé. Ce travail est en phase de finalisation et permettra, d'ici la fin de cette année, de proposer des ajustements territoriaux ciblés au service des élèves.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Améliorer le transport scolaire, c'est améliorer l'accès à l'enseignement pour toutes et tous. C'est aussi améliorer l'effectivité d'un droit fondamental.

Je constate que le dossier progresse. C'est une très bonne chose. Je prends note qu'à la fin de l'année, nous en saurons davantage sur la manière dont vous allez procéder à une réorganisation géographique, Madame la Ministre.

Vous dites que vous allez rationaliser un peu les trajets. C'est une très bonne chose, tout comme la limite maximale de trois heures. C'est très important pour les enfants concernés.

Nous suivrons ce dossier de très près et nous vous interrogerons en fin d'année pour en connaître l'évolution.

1.2 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Seuil de réussite aux évaluations externes bientôt porté à 60 %?»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, le journal «*L'Avenir*» a confirmé, le 21 juin dernier, votre volonté de réévaluer le seuil de réussite du certificat d'études de base (CEB). Cela permettrait, selon vous, d'augmenter les compétences de base des élèves. Ce n'est pourtant pas l'avis des chercheurs.

Dominique Lafontaine, professeure émérite en sciences de l'éducation de l'Université de Liège (ULiège), explique qu'élever le seuil de réussite reviendrait à transformer l'épreuve du CEB en épreuve sélective, procédant au tri des élèves. Or, ce n'est pas du tout la vocation du CEB qui, pour rappel, devait disparaître dans le cadre du tronc commun, selon l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Quelles études scientifiques démontrent-elles la plus-value pédagogique d'un niveau d'exigence plus élevé? La Commission des évaluations a-t-elle été consultée sur ce point? Quelle est sa position?

Je m'inquiète particulièrement des conséquences du relèvement du seuil sur le taux de réussite des élèves. Quelle est la proportion d'élèves ayant obtenu entre 50 et 60 % aux épreuves du CEB, du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) en 2024? Soit vous êtes en mesure de me rassurer, soit les estimations n'ont pas été réalisées, auquel cas je serais porté à croire que ce chantier est traité avec une légèreté déconcertante.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – La Déclaration de politique communautaire (DPC) porte une ambition claire: renforcer le niveau d'exigence de notre système éducatif en portant à 60 % le seuil de réussite des épreuves externes, tout en préservant l'autonomie des conseils de classe. Ce renforcement s'inscrit dans une orientation plus large, selon laquelle l'accès à l'année suivante ou au niveau supérieur suppose une maîtrise effective des apprentissages et non une simple validation formelle.

Contrairement à ce que vous avez avancé, Monsieur le Député, l'avis n° 3 du Groupe central appelle à supprimer la valeur certificative du CEB et non purement et simplement ce dernier. Ma prédécesseuse, Caroline Désir, n'a d'ailleurs pas suivi cet avis et a préservé la valeur certificative du CEB. La majorité actuelle compte maintenir ce caractère certificatif et relever le niveau d'exigence de l'épreuve, conformément aux orientations fixées par la DPC.

Les objectifs sont d'affirmer l'exigence de la maîtrise des apprentissages autour des différentes évaluations externes certificatives – CEB, CE1D, CESS –, de donner une ambition nouvelle à notre enseignement et de stopper une forme de nivellement vers le bas, et ce, afin de permettre à chaque élève d'accéder à l'année suivante ou au niveau supérieur sur la base d'acquis réels et solides. C'est un message fort que nous adressons aux élèves, aux familles et aux équipes éducatives: nous souhaitons un enseignement exigeant, mais juste, qui donne à chacun les moyens d'avancer avec confiance dans son parcours scolaire et de se lancer ensuite dans des études supérieures, par exemple. Il va de soi que cet alignement ira de pair avec un renforcement de l'accompagnement personnalisé, qui sera déjà effectif dès l'entrée en vigueur du tronc commun en sixième année primaire, puisque 100 équivalents temps plein (ETP) sont déjà prévus à cet effet.

Des travaux scientifiques récents soutiennent l'idée qu'un seuil de réussite plus élevé, lorsqu'il est clairement défini et que le soutien pédagogique est adapté, peut favoriser l'engagement, la motivation et la progression des élèves. Aussi, une réflexion est en cours pour renforcer les moyens dédiés à l'accompagnement des élèves dans l'enseignement fondamental; une réflexion similaire sera menée quant à l'enseignement secondaire. Des recherches en éducation soulignent aussi l'importance de fixer des objectifs clairs et exigeants pour permettre aux élèves de mieux se situer dans leurs apprentissages et de progresser. À cet âge-là, la présence d'un cadre structurant combinant des attentes explicites et un accompagnement régulier permet d'accroître la motivation, la confiance en soi et l'engagement scolaire. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'approche retenue par le gouvernement.

La Commission des évaluations a été consultée pour ce qui relève de ses compétences, notamment la définition des attendus, le calibrage des épreuves et leur degré d'exigence. Par la même occasion, j'ai demandé à mon administration de travailler sur la méthode actuelle de conception des épreuves des évaluations externes certificatives, afin que le niveau d'exigence des items de ces évaluations ne diminue pas à la suite du relèvement du seuil de réussite.

Concernant les répercussions du relèvement du seuil sur le taux de réussite, elles sont, à ce jour, impossibles à estimer. La mise en œuvre progressive du parcours commun et, en particulier, l'implémentation des nouveaux référentiels rendent toute projection particulièrement incertaine. En outre, les modalités fines de calcul du seuil de réussite à 60 % n'ont pas été fixées définitivement. Or, elles détermineront l'impact du relèvement du seuil sur le taux de réussite.

La logique politique est la même que celle qui était à l'œuvre lors de la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), survenue durant la précédente législature. Cette réforme visait à mieux cadrer le début du parcours de l'étudiant en augmentant, dans le même temps, les aides à la réussite.

D'aucuns avaient annoncé avec fracas qu'un tiers des étudiants seraient exclus de l'enseignement supérieur. Nous savons aujourd'hui que ces chiffres étaient faux, puisqu'il est apparu que les étudiants adaptent leur stratégie aux nouvelles règles, pour autant que celles-ci soient claires et que l'accompagnement soit renforcé – ce à quoi nous avons veillé. De la même manière, nous souhaitons renforcer les apprentissages de base, en misant sur un accompagnement personnalisé accru, pour éviter que des difficultés non prises en considération s'aggravent avec le temps,

M. Ersel Kaynak (PS). – L'accompagnement personnalisé en sixième année primaire était déjà prévu dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Madame la Ministre, vous avez indiqué que la Commission des évaluations a été consultée, mais vous n'avez pas dit si elle l'avait été spécifiquement à propos du seuil de réussite à 60 %. Je le regrette.

Quant à l'impact du relèvement du seuil sur le taux de réussite, je suis surpris que vous n'ayez pas d'éléments concrets pour étayer vos affirmations. Il aurait pourtant suffi de prendre les résultats de l'année passée et de réaliser une projection sur la base du nouveau seuil. Vous avez comparé l'enseignement obligatoire avec l'enseignement supérieur. Or, un enfant ne réagit pas de la même manière qu'un étudiant; en tout cas, il ne développe pas les mêmes stratégies.

Selon Mme Dominique Lafontaine, citée dans la presse, une hausse du seuil de réussite du CEB tiendrait plus de l'effet d'annonce que d'une véritable solution par rapport aux difficultés d'apprentissage. Elle a ajouté que l'impact sur les enfants concernés serait considérable: «Il y a une symbolique autour de cette épreuve. Pour l'élève qui échoue au CEB, le sentiment d'échec est vraiment très important.»

Pour conclure, si votre objectif, en relevant le seuil de réussite à 60 %, est d'entretenir le goût de l'effort et le plaisir d'apprendre, vous allez manquer votre cible.

1.3 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «Le tronc commun a-t-il encore un avenir devant lui?»

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Depuis les premiers balbutiements de la Déclaration de politique communautaire (DPC), l'avenir du tronc commun est ballotté entre, d'une part, des flous et imprécisions volontairement ou maladroitement entretenus et, d'autre part, des déclarations chocs et contradictoires, par voie de presse interposée. Un an après la formation du gouvernement, nous ne connaissons toujours pas le sort que celui-ci réserve au tronc commun. Cela nous amène à sérieusement douter de la survie de ce dernier, qui constitue pourtant la réforme la plus essentielle pour renforcer la qualité des apprentissages et celle de notre système éducatif.

L'arrivée du tronc commun en première année secondaire est prévue dans un an. Cela signifie que les écoles se mettront en ordre de marche dans six mois à peine, en décembre 2025. Pourtant, nous ne savons toujours rien sur l'avenir du premier degré différencié, toujours rien sur les modalités opérationnelles de l'accompagnement personnalisé, toujours rien non plus sur les accroches cours-fonctions permettant de déterminer qui peut enseigner quelle matière dans le cadre des nouvelles grilles horaires et toujours rien sur le futur certificat de tronc commun (CTC).

Madame la Ministre, quand les orientations indispensables à la concrétisation du tronc commun dans le degré secondaire inférieur seront-elles arrêtées? Quand les textes nécessaires pour mettre en œuvre le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire seront-ils adoptés? Comment pouvez-vous laisser les directions et les élèves dans le brouillard le plus complet? C'est totalement inédit.

Les formations aux nouveaux référentiels débiteront dans quelques semaines à peine. Il en va de même pour les journées portes ouvertes organisées en vue des futures inscriptions en première année secondaire. Quel message adressez-vous aux enseignants et aux familles pour les rassurer, pour leur offrir une perspective prévisionnelle stable et conforme aux textes légaux existants? Ces derniers prévoient bien un tronc commun jusqu'en troisième année secondaire, ainsi que tous les dispositifs y afférents, comme le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) ou la nouvelle procédure de maintien.

À très court terme, quand la circulaire relative au tronc commun sera-t-elle rééditée? Diffusée à la fin de chaque année scolaire pour accompagner l'entrée en vigueur progressive de ce nouveau parcours d'apprentissage, elle n'a toujours pas été communiquée aux acteurs de l'enseignement cette année. Or, les vacances d'été commencent dans quatre jours. C'est irrespectueux et irresponsable!

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Je ne mets pas en cause les objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence, mais je souhaite faire preuve de prudence quant à sa mise en œuvre dans l'enseignement secondaire, notamment afin d'éviter une surcharge administrative due au DAccE ou aux plans de pilotage. D'ailleurs, notre feuille de route dédiée à la simplification administrative, adoptée conjointement par les gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous enjoint d'éviter cette surcharge.

Les textes relatifs à l'arrivée du tronc commun en sixième année primaire seront bientôt soumis au gouvernement. Suivront les textes portant d'autres engagements de la DPC, comme le renforcement des activités orientantes qui permettra au jeune de définir son projet et de faire un choix positif.

Madame la Députée, je nuancerai quelque peu votre affirmation relative à l'urgence liée au calendrier. Le Pacte prévoit un régime transitoire pour le premier degré différencié, sans suppression immédiate. Concernant les titres et fonctions, aucune décision ne peut être prise sans une analyse approfondie, et ce, pour éviter de bouleverser la carrière de centaines d'enseignants et de risquer de nuire à la qualité des apprentissages des élèves.

Enfin, la circulaire relative au tronc commun a été publiée ce lundi.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, votre réponse est beaucoup trop floue. Je vous ai demandé quand les textes seront prêts; vous dites qu'ils le seront «bientôt». Je constate donc qu'il y a une distance entre vous et moi. Vous savez où vous allez, mais vous ne voulez pas nous le dire. C'est assez désagréable, non seulement pour nous, mais aussi pour les élèves et les directions qui sont dans le flou le plus complet. C'est votre responsabilité: à cause de votre stratégie de pourrissement, nous nous posons mille et une questions et nous essayons d'interpréter les propos que vous avez tenus dans la presse. La mise en œuvre du tronc commun et la réflexion sur la suite du parcours constituent un chantier colossal. Il vous reste moins d'un an pour le finaliser!

Certains éléments ont suscité notre inquiétude. Vous avez ainsi annoncé dans la presse, ce week-end, que vous alliez déposer un texte relatif à l'arrivée du tronc commun en sixième année primaire. Or, il est déjà prévu que le tronc commun se déploie en sixième primaire à la rentrée prochaine. Vous vous êtes montrée rassurante, indiquant que vous allez mettre en œuvre le tronc commun selon le plan établi. Toutefois, ne vous étonnez pas de nous entendre vous poser les mêmes questions si vous ne cessez de semer le flou.

Nous attendons donc avec impatience la mise en œuvre du tronc commun et j'espère que votre «bientôt» signifie «très prochainement».

1.4 Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Plan d'opérationnalisation relatif à la réforme systémique de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle»

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Le 12 juin dernier, lors d'une réunion conjointe, les gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté un plan d'opérationnalisation relatif à la réforme systémique de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle. Madame la Ministre, pourriez-vous nous détailler ce plan? En quoi consiste-t-il? Quelles en sont les lignes directrices? Quand et comment seront-elles opérationnalisées? Un budget spécifique sera-t-il dégagé pour ce faire? La Région de Bruxelles-Capitale a-t-elle été associée à ces discussions? Sinon, quelle sera sa marge décisionnelle dans ce cadre?

L'adoption de ce plan confirme la relance du chantier de la réforme de «l'écosystème» de la qualification professionnelle, pour reprendre le terme utilisé par Pierre-Yves Jeholet lors de la conférence de presse du 26 septembre dernier. Le plan d'action qui vient d'être arrêté suit-il des conclusions tirées par l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) ou des recommandations plus anciennes issues du rapport d'Agir pour l'enseignement? Comment s'articule-t-il avec la triple réforme budgétaire de l'enseignement qualifiant, qui produira ses premiers effets dès la rentrée 2025-2026? Surtout, comment s'articule-t-il avec les travaux liés à l'après-tronc commun? Envisagez-vous de transférer certains pans de l'enseignement qualifiant aux Régions?

En octobre 2024, vous avez mentionné la création d'une coupole francophone unique. Où en est-elle? Quelles en seront les compétences et les missions?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne se sont accordés sur les principes d'une réforme de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle. Cette réforme était en effet un des principaux sujets abordés lors de la seconde réunion conjointe de ces gouvernements. Elle a pour objectif de renforcer l'accès à l'emploi des jeunes issus des filières qualifiantes. En effet, aujourd'hui, des données démontrent que l'insertion à l'emploi des élèves issus de formations qualifiantes en Fédération Wallonie-Bruxelles est nettement inférieure à la moyenne européenne. On constate également une disparité importante en Belgique: le taux de mise à l'emploi des jeunes issus de l'enseignement qualifiant est de 63 % à Bruxelles, de 75 % en Région wallonne et de 90 % en Flandre. C'est la preuve que nous pouvons faire mieux.

Relever ce défi est essentiel. En effet, assurer un avenir aux jeunes qui ont fait le choix d'une filière qualifiante permettra aussi de renforcer l'image de ce type d'enseignement et d'y amener dès lors encore plus de jeunes talents. C'est important quand on sait que nous devons relever le défi de la transition énergétique et que 30 000 postes seront créés d'ici 2030 dans les métiers de l'installation, par exemple.

Pour relever ce défi, la réforme proposée ciblera l'amélioration de l'orientation des jeunes et de l'image des métiers en pénurie, ainsi que le renforcement de la qualité de la formation technique, de la formation de base et du lien entre l'école et le monde du travail. Nous travaillerons sur l'orientation en assurant une information complète et objective sur les métiers et les formations, grâce à la publication des données d'insertion dans l'emploi par filière, à la fusion des différentes plateformes d'orientation ou encore à la formation des conseillers en orientation.

Les cités des métiers joueront notamment un rôle essentiel dans ces mesures, ainsi que les activités orientantes et le renforcement des contacts «métier» qui seront introduits dans les premières années de l'enseignement secondaire. L'objectif est

que les jeunes murent un projet, qu'ils fassent un choix positif et qu'ils aient un projet ou une envie particulière de formation dans l'enseignement qualifiant, plutôt que se diriger vers celui-ci parce qu'ils sont en échec. C'est capital pour moi, en tant qu'ancienne ministre de l'Aide à la jeunesse. Je sais que les jeunes en difficulté sont souvent ceux avec lesquels on n'a pas pris le temps de travailler à un projet personnel. Il est donc très important d'essayer d'éviter ces décrochages au plus tôt.

Nous travaillerons à l'amélioration de la qualité des formations et de leurs liens avec les réalités du monde du travail, en assurant que nos enseignants soient au fait des évolutions du métier, notamment grâce à des formations techniques, en veillant à ce que les programmes soient adaptés à ces dernières évolutions et en travaillant à l'instauration de standards de qualité dans les formations techniques de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle.

Enfin, nous travaillerons à un renforcement des liens entre les mondes du travail et de l'école, en généralisant progressivement l'alternance dans certaines options en collaboration avec une sélection de secteurs, en créant des points de contact locaux entre écoles et entreprises et en élaborant avec les secteurs les évaluations visant la certification octroyée en fin de parcours, ce qui permettra d'assurer que le diplôme des élèves soit hautement valorisé par les employeurs.

En parallèle à ces axes, une attention particulière sera aussi portée au décrochage scolaire des élèves majeurs. Nous travaillons ainsi à la création d'un échange de données entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions concernant ce public d'apprenants afin de s'assurer qu'ils soient redirigés vers l'école ou vers les opérateurs régionaux de formation. Notre objectif est de faire en sorte qu'ils n'échappent plus aux radars de l'école et que, pour les jeunes en errance, il y ait d'autres filets de sécurité que l'aide à la jeunesse.

Par ailleurs, la coupole francophone que vous avez mentionnée, Madame la Députée, vise à réunir au sein d'une même institution tous les organes francophones liés à la formation pour assurer une cohérence forte entre les différentes politiques menées, notamment la rédaction des contenus de formation, les politiques de certification, les politiques d'orientation, les agrégations liées à l'alternance, etc. Cette réforme est donc ambitieuse. Elle touche une multitude d'aspects de l'enseignement qualifiant, après de multiples législatures durant lesquelles ce dernier a sans doute été un peu mis de côté. Nous lui devons cette ambition.

Cette réforme ne prévoit évidemment aucune régionalisation de l'enseignement. Elle devra par ailleurs s'articuler avec les travaux sur l'après-tronc commun, ainsi qu'avec les premières mesures relatives à l'enseignement qualifiant qui ont été prises en cohérence avec les objectifs globaux de la réforme dans son ensemble, y compris une redéfinition du périmètre ou, pour le dire autrement, une focalisation de chacun sur son périmètre afin de dégager plus de moyens et d'assurer une plus grande qualité.

J'en viens aux moyens prévus. Deux millions d'euros ont été inscrits dans le budget pour assurer l'accompagnement de cette réforme. Il s'agit donc bien de moyens pour des politiques nouvelles. Par ailleurs, en cas de nécessité, le financement des politiques mises en œuvre dans le cadre de cette réforme peut, si nécessaire, aussi se faire grâce à la réallocation de moyens actuels, plutôt que grâce à de nouveaux moyens.

Nous sommes tous d'accord pour dire que mener une politique ambitieuse ne nécessite pas systématiquement une abondance de moyens supplémentaires, même si, dans le cas qui nous occupe, deux millions d'euros ont été prévus pour des politiques nouvelles.

Je regrette bien évidemment l'absence d'un nouveau gouvernement bruxellois. Je regrette dès lors que la Région de Bruxelles-Capitale n'ait pas encore pu être impliquée. Cependant, nous avons explicitement indiqué que nous allions l'inclure dans les travaux en cours, dès que son gouvernement sera constitué. Pour assurer la cohérence des réformes au niveau francophone, des contacts ont d'ailleurs déjà été pris avec l'administration bruxelloise, notamment avec Bruxelles Formation, afin d'éviter toute déconnexion avec Bruxelles. Je précise aussi que le cabinet du ministre Bernard Clerfayt a été associé aux travaux préparatoires de cette réforme.

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Madame la Ministre, j'entends que vous avez un programme très ambitieux relatif au décrochage, au soutien et à la valorisation. Quand vous dites qu'il y aura une réallocation des moyens, cela me fait un peu peur. Vous iriez donc pomper certains crédits pour les réallouer à cette réforme. Ce faisant, vous faites peser une épée de Damoclès sur l'enseignement qualifiant. Je ne peux pas vous laisser dire qu'on a laissé ce dernier de côté, surtout quand je vois ce que vous en faites aujourd'hui. Nous aurons l'occasion d'en parler et d'évaluer le dispositif dans sa globalité.

Le budget ajusté prévoit 633 000 euros pour toutes ces mesures. Cela semble presque dérisoire par rapport à tout ce que vous venez de mentionner. J'espère que vous pourrez mener une politique pour l'enseignement à la hauteur de l'ambition que vous venez d'exposer.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13h40.*